



# INSCRIPTIONS Juillet 2024

### extrait du règlement intérieur

« Les annulations survenant dans un délai inférieur à 24 heures et non justifiées par un certificat médical seront dues. Les inscriptions des enfants sont à déposer dans le respect des dates de réservations mentionnées par les programmes d'activités communiqués par la Communauté de communes. Les Directeurs des structures se réservent le droit de refuser des inscriptions si le nombre d'enfants est supérieur à la capacité d'accueil de la structure ou au nombre de places disponibles pour les séjours et activités organisées. A noter que les réservations ont une grande importance dans l'organisation des accueils de loisirs (sorties activités transports...) ainsi que pour un bon accueil des enfants.

Je soussigné(e) M./Mme .....responsable légale de l'enfant ..... en classe .....fréquentera l'accueil de loisirs sur les jours suivants:

### INSCRIPTION JUSQU'AU MERCREDI 12 JUIN 2024

Date	Jour née	Matin	Repas	Après-midi	Date	Jour née	Matin	Repas	Après-midi
Lundi 8/07					Vendredi 19/07				
Mardi 9/07					Lundi 22/07				
Mercredi 10/07					Mardi 23/07				
Jeudi 11/07					Mercredi 24/07				
Vendredi 12/07					Jeudi 25/07				
Lundi 15/07					Vendredi 26/07				
Mardi 16/07					Lundi 29/07				
Mercredi 17/07					Mardi 30/07				
Jeudi 18/07					Mercredi 31/07				



### Horaires

- Matin**  
7h30-9h30
- Repas**  
11h45
- Après-midi**  
13h15-13h45
- Soir**  
17h-18h30



### Accueil

5 allée du verger 23400 Bourganeuf  
05.55.64.26.81  
alsh.maisonenfant@creusesudouest.fr

+ d'infos  
[www.creusesudouest.fr](http://www.creusesudouest.fr)



### Journée type

Accueil des enfants de 7h30 à 9h30  
Départ des enfants de 17h à 18h30



# INSCRIPTIONS

## Août 2024

# BOURGANEUF

### extrait du règlement intérieur

« Les annulations survenant dans un délai inférieur à 24 heures et non justifiées par un certificat médical seront dues. Les inscriptions des enfants sont à déposer dans le respect des dates de réservations mentionnées par les programmes d'activités communiqués par la Communauté de communes. Les Directeurs des structures se réservent le droit de refuser des inscriptions si le nombre d'enfants est supérieur à la capacité d'accueil de la structure ou au nombre de places disponibles pour les séjours et activités organisées. A noter que les réservations ont une grande importance dans l'organisation des accueils de loisirs (sorties activités transports...) ainsi que pour un bon accueil des enfants.

Je soussigné(e) M./Mme .....responsable légale de l'enfant ..... en classe .....fréquentera l'accueil de loisirs sur les jours suivants:

### INSCRIPTION JUSQU'AU MERCREDI 12 JUIN 2024



Date	Jour née	Matin	Repas	Après-midi	Date	Jour née	Matin	Repas	Après-midi
Jeudi 1/08					Lundi 19/08				
Vendredi 2/08					Mardi 20/08				
Lundi 5/08					Mercredi 21/08				
Mardi 6/08					Jeudi 22/08				
Mercredi 7/08					Vendredi 23/08				
Jeudi 8/08					Lundi 26/08				
Vendredi 9/09					Mardi 27/08				
Lundi 12/08					Mercredi 28/08				
Mardi 13/08					Jeudi 29/08				
Mercredi 14/08					Vendredi 30/08				
Vendredi 16/08									

### Horaires

#### Matin

7h30-9h30

#### Repas

11h45

#### Après-midi

13h15-13h45

#### Soir

17h-18h30

**Jeudi 15 Août étant férié il n'y aura aucun accueil ce jour-là.**

+ d'infos

[www.creusesudouest.fr](http://www.creusesudouest.fr)



#### Accueil

5 allée du verger 23400 Bourganeuf  
05.55.64.26.81  
alsh.maisonenfant@creusesudouest.fr

#### Journée type

Accueil des enfants de **7h30 à 9h30**  
Départ des enfants de **17h à 18h30**